



JACQUES KOSSOWSKI

MAIRE DE COURBEVOIE ET PRÉSIDENT DE POLD

Au mois de décembre dernier, vous avez été reconduit pour la troisième fois à la tête du territoire Paris Ouest La Défense. Quelle a été votre méthode pour présider jusqu'à présent cet EPT ?

JACQUES KOSSOWSKI : Pour savoir où l'on va, il faut savoir d'où l'on vient. Être réélu à la présidence de l'EPT est un signe de confiance de la part des élus des onze villes qui composent POLD. En 2016, j'ai demandé que deux conseillers territoriaux par commune s'investissent dans la rédaction d'un projet de territoire. Ce travail extrêmement

important a été achevé à l'été 2017. Depuis, nous attelons à la mise en place des projets concrets. A cet égard, je m'étais engagé à rendre compte à mes collègues de l'ensemble des actions menées en 2018. C'est à l'issue de ce rapport d'activité que ma présidence a été reconduite.

Cela a donc été une grande satisfaction et je veux témoigner de ma reconnaissance à l'ensemble des élus, ainsi que ma volonté de continuer à avancer dans le sens d'un service public plus efficient pour nos concitoyens. Je suis personnellement très fier

“

Nous avons été le premier EPT de la Métropole à arrêter un plan Climat Air Energie.

du travail que nous menons depuis trois années, et notamment du fait que nous respectons parfaitement l'esprit d'une intercommunalité, à savoir la mutualisation des moyens.

Au total, l'administration de POLD ne compte pas plus de 15 agents. Nous avons fait le choix de nous appuyer sur les ressources de chaque commune, pas celui de recruter à tour de bras pour constituer une nouvelle administration pléthorique, qui générerait des coûts supplémentaires pour nos concitoyens. Cela nous permet par exemple de mutualiser nos politiques d'achat, ce qui conduira à des économies d'échelle, que nous pourrions quantifier très prochainement.

À cet égard, quels ont été les grands chantiers de l'année 2018 ?

J.K. : Lorsque le territoire a été créé, j'ai tout de suite souhaité que les élus s'attellent à l'élaboration d'un projet de territoire, afin d'intégrer pleinement le Territoire dans la dynamique métropolitaine. 2018 a marqué le lancement de nombreux projets. En termes d'aménagement urbain, POLD est aujourd'hui responsable de 26 opérations d'aménagement représentant 3,5 millions de m² de surface de plancher. Pas moins de 75 délibérations ont porté sur ce thème l'an dernier.

Le développement économique est aussi un sujet d'importance, avec la première édition – réussie ! – du Prix POLD Innovation à Courbevoie. 230 dossiers de candidatures ont été déposés dans les domaines de la Fin Tech, de la santé, du bien-être, de l'économie sociale et solidaire, de l'industrie 4.0 et de la ville durable. La prochaine édition se tiendra en septembre 2020 à Puteaux. Autre compétence de POLD : le logement. J'ai signé l'été dernier avec In'li un protocole prévoyant la construction de 15 000 logements intermédiaires d'ici à 2025. Ce genre de projets résonne particulièrement dans le contexte social actuel, car c'est un moyen de répondre utilement aux attentes des classes moyennes de notre Métropole. Nous avons enfin été le premier EPT de la Métropole à arrêter un plan Climat Air Energie. A cet égard, 2019 sera l'année des premières déclinaisons concrètes à travers le renouvellement de flotte de véhicules des villes, connexion des pistes cyclables, aide à la rénovation énergétique des bâtiments... Et ce grâce à l'énergie des onze maires qui sont parvenus à dégager 2,1 M€ pour la réalisation d'actions communes.



Le mouvement des gilets jaunes aura permis de rappeler au Gouvernement le rôle essentiel des maires au cœur de la République.

Dans quelle mesure ces actions pourraient-elles se pérenniser compte tenu des incertitudes qui pèsent sur l'avenir des EPT ?

J.K. : En effet, le climat est à l'incertitude. D'un mot je rappellerai que la réforme institutionnelle du Grand Paris pourtant annoncée par le Président de la République avant son élection, et reportée tous les 6 mois depuis 1 an et demi, et la dernière fois au début du mois de janvier, en raison du grand débat national. Cela étant dit, j'ai deux vrais motifs d'espoir : d'une part, les maires se retrouvent aujourd'hui au centre du jeu, justement à la demande du Président de la République. D'autre part, nous nous sommes organisés entre présidents d'EPT au sein de l'Alliance des territoires afin de défendre nos intérêts. Le travail que nous réalisons ensemble est de qualité et portera ses fruits. Une solution équilibrée pourra, j'en suis persuadé, émerger.

À cet égard, pouvez-vous nous préciser le sens de la démarche de L'Alliance des territoires ?

J.K. : Présidée par Jean-Didier Berger, elle a pour objectif de promouvoir l'action des Territoires et défendre la préservation de nos moyens d'actions. La création de POLD s'est accompagnée d'une augmentation sans précédent de la péréquation horizontale. En 2018, celle-ci s'est établie à 129,5 M€ soit près de 40 M€ supplémentaires par rapport à 2015. C'est une augmentation de 41 % en seulement trois années. Rapportée à la population, cela représente 227 € / habitant, soit le plus haut niveau au sein de la métropole, bien devant Paris. Et encore, ces chiffres ne tiennent pas compte de la baisse des dotations de l'Etat. Tous dispositifs cumulés, l'effort financier se monte à 13,5% de nos ressources fiscales. Et cela continue ! La loi de Finances pour 2019 prévoit le relèvement du plafond de la contribution cumulée à la péréquation horizontale (FPIC et FSRIF) à 14% des ressources fiscales.

Concrètement, pour nos communes et notre territoire, les conséquences de cet amendement pourraient se traduire par une nouvelle augmentation des charges de la péréquation de 7 M€. Ce sont de véritables freins à la concrétisation de notre projet de territoire.

Quelle est votre vision de l'avenir du couple Métropole du Grand Paris – Etablissements publics territoriaux ?

J.K. : Le mouvement des gilets jaunes aura permis de rappeler au Gouvernement le rôle essentiel des maires au cœur de la République. A l'instar du Gouvernement, la MGP a besoin de corps intermédiaires pour faire avancer son projet métropolitain : à la Région la programmation, à la MGP la coordination, aux EPT la proximité. Dans cette perspective, deux réflexions.

D'abord, il faut absolument en finir avec cette idée qui consiste soi-disant à « rééquilibrer » l'est et l'ouest de la MGP. Le principe d'égalité entre les citoyens n'est pas transposable entre les territoires. Aucune métropole mondiale ne s'est bâtie autour d'un principe de développement spatial parfaitement homogène et banalisé. Aucun budget public n'y suffirait, aucune entreprise n'y accéderait, car toutes subissent elles-mêmes les exigences de la globalisation. Et enfin, aucun habitant n'y souscrirait, soucieux qu'ils sont du respect de leurs spécificités communales.

Dans cette perspective, il me semblerait judicieux au contraire de cultiver nos spécificités respectives. Aujourd'hui, sept pôles de compétitivité thématiques ont été retenus pour le Grand Paris. Pourquoi ne pas se fixer l'objectif commun de porter cette idée à l'échelle des douze territoires, qui *in fine*, dessineraient une Métropole attractive, humaine et durable ? Je suis convaincu que le « couple » Métropole-EPT peut fonctionner de façon très complémentaire au bénéfice des habitants.